

# DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

## de la Vallée de la Transition Énergétique (VTE)



La DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE est un projet collectif qui a pour objectif de propulser la transition énergétique au bénéfice des sociétés québécoise et canadienne dans le plus grand respect de l'environnement.

Trois (3) objectifs prioritaires et sept (7) principes organisés autour de nos valeurs (*Mobiliser, Collaborer, Innover, Intégrité, Entreprendre*) guident cet engagement en faveur d'un développement responsable de la transition énergétique.

### UN ENGAGEMENT, POUR QUOI FAIRE?

La DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE pour un développement responsable de la transition énergétique poursuit trois (3) objectifs :

- 1. Élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de la transition énergétique ;**
- 2. Orienter la transition énergétique afin que tous puissent bénéficier de cette révolution environnementale ;**
- 3. Ouvrir un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable, écologiquement et économiquement soutenable.**

### UNE DÉCLARATION POUR QUI ?

La DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE s'adresse à toute personne (\*), qui représente une organisation de la société civile ou compagnie désireuse de participer au développement de la transition énergétique de manière responsable, pour y contribuer scientifiquement et technologiquement afin d'y développer de manière collective des projets créateurs de richesse.

Plus spécifiquement, elle s'adresse à toute personne souhaitant participer au développement de la VTE afin de devenir :

- Membre officiel pouvant assister aux assemblées de la VTE (annuelle, extraordinaire) avec droit de vote, ce qui permet potentiellement d'être :
  - Administrateur au conseil d'administration.

- Membre sur le comité scientifique.
- Employé.
- Partenaire ou proche collaborateur.

(\*) : À noter qu'un maximum de deux personnes par organisation/entreprise sont autorisées à devenir membre de l'Assemblée et qu'une résolution officielle de l'organisation/entreprise qui les désigne à titre de représentants est requise.

## PRÉAMBULE

Les principes (7) de la présente DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE représentent les directions d'une boussole éthique qui permettent d'orienter convenablement le développement de la transition énergétique envisagée en lien avec l'acceptabilité sociale, mais aussi avec la santé et la sécurité du public.

Bien qu'ils soient présentés sous forme de liste, les principes ne sont pas hiérarchisés. Le dernier principe est donc tout aussi important que le premier.

## PRINCIPES

Règles définissant une manière d'agir et correspondant le plus souvent à une prise de position morale.

### LE RESPECT

Un engagement de considérations envers les membres de la VTE, et qui conduisent à les traiter avec des égards particuliers par l'usage respectueux des biens, des lieux, de la confidentialité des échanges (lorsque requis) et de la communication avec eux tant écrite que verbale, ainsi que sur les réseaux sociaux.

### L'OUVERTURE

Un engagement à être ouvert aux idées et aux suggestions d'autrui afin d'en comprendre les tenants et aboutissants pour s'ajuster et évoluer collectivement.

### LE BIEN COMMUN

Un engagement envers l'importance de la notion d'un bien commun partagé par les membres de la VTE, au sens spirituel et moral du mot « bien », de même qu'au sens matériel et pratique, élargi à toutes les espèces vivantes.

### L'INCLUSION

Un engagement envers le fait d'intégrer une personne ou un groupe.  
Plus spécifiquement, cela implique de :

- Contribuer à la réalisation d'une société diversifiée, favoriser des relations justes et équitables et sans discrimination concernant les différences sociales, sexuelles, ethniques, culturelles et religieuses.
- Contribuer au bénéfice économique et social de l'ensemble tout en visant à réduire les inégalités et la précarité sociale.
- Faciliter l'accès aux ressources et au savoir pour tous.

### LA RESPONSABILITÉ

Un engagement à s'obliger envers autrui d'avoir la nécessité morale de répondre de ses actes, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres, d'en rendre compte à autrui et d'en supporter les conséquences (réparer le préjudice).

### LA RÉALISATION

Un engagement à agir afin de se réaliser ou de réaliser quelque chose, en le faisant passer du stade de la conception à celui de la chose existante, tout en se permettant de penser en dehors des sentiers battus.

### LA SOUTENABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Un engagement envers le développement de la transition énergétique de manière à assurer une soutenabilité environnementale forte pour la planète, tout en gardant à l'esprit les préoccupations suivantes :

- Viser la plus grande efficacité énergétique et minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Viser à générer un minimum de déchets et prévoir des filières de maintenance, de réparation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire et durable.
- Minimiser les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité à toutes les étapes d'un cycle de vie, notamment lors de l'extraction des ressources naturelles et des étapes de fin de vie.
- Lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et des biens produits, mettre en place des chaînes d'approvisionnement et des échanges commerciaux soutenables, et réduire la pollution à l'échelle planétaire.
- Tenir compte des enjeux de santé et de sécurité du public dans la réalisation de la mission de la VTE.

## SIGNER LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE ET DEVENIR MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour toutes personnes intéressées à s'impliquer dans l'écosystème de développement de la VTE, voici la démarche à suivre :

- Prendre connaissance de la DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE.
- Remplir le formulaire :
  - Indiquer ses coordonnées
  - Mentionner quels sont ses intérêts (motivation) envers la transition énergétique.
  - Mentionner quelles sont ses implications envisagées spécifiquement dans la VTE.
  - Option : case à cocher pour devenir membre officiel de l'Assemblée des membres de la VTE et fournir la résolution de son organisation/entreprise indiquant qu'il en est le représentant autorisé.
- Signer électroniquement sa DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE.
- Recevoir un accusé de réception confirmant que sa démarche est à l'étude.
- Recevoir un numéro d'autorisation à titre de membre en règle qui confirme qu'il est officiellement accepté :
  - Un comité de trois (3) personnes déléguées par le CA va recevoir les avis de signature de DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VTE afin d'analyser le profil de la personne et d'entrer en contact avec lui si des questions supplémentaires sont nécessaires.
  - Pour être accepté, les personnes déléguées doivent unanimement autoriser la personne à devenir membre officiel.
- À noter qu'un membre qui fait défaut à son engagement pourrait se voir retirer son autorisation. Le membre qui perd son autorisation recevra un courriel exprimant les raisons de son retrait.